

Véhicules électriques

Comment choisir mon nouveau véhicule ?

Afin d'y voir plus clair, une initiative réunissant l'écosystème de la mobilité électrique et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont mis en ligne le site Internet <http://www.je-roule-en-electrique.fr>

Comparateur des véhicules : l'ADEME a créé plus de 430 fiches de véhicules neufs en comparant les informations du bonus écologique, des consommations d'énergie, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés
<http://carlabelling.ademe.fr>

Vous pouvez également comparer le coût et les émissions des énergies alternatives de votre flotte en fonction de vos besoins et de vos usages avec <https://verdirmaflotte.fr/comparateur>.

Les aides financières à l'acquisition d'un véhicule

Pour inciter à l'achat de véhicules peu polluants, l'Etat français a mis en place un certain nombre de dispositifs :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18131>

Le bonus écologique

Depuis le 2 décembre 2024, seules les voitures particulières neuves sont éligibles au bonus écologique et doivent répondre à certains critères, selon leurs caractéristiques.
Elles doivent entre autres :

- fonctionner exclusivement à l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux,
- avoir un coût d'acquisition inférieur à 47 000 euros TTC, incluant le cas échéant le coût d'acquisition ou de location de la batterie,
- avoir une masse inférieure à 2,4 tonnes,
- obtenir un score environnemental supérieur au score minimal requis.

Une personne morale n'est pas éligible au bonus écologique.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-automobile>

La prime à la conversion

Depuis le 2 décembre 2024, la prime à la conversion, pour l'ensemble des catégories de véhicule (voitures, camionnettes, deux-trois roues et quadricycles motorisés et vélos à assistance électrique) est arrêtée, ainsi que la surprime liée en zones à faibles émissions.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-conversion>

La prime au r trofit

Depuis le 4 avril 2020, il est autoris  d lectrifier un v hicule thermique pour r duire ses  missions de gaz   effet de serre et de polluants. Cette pratique, appel e r trofit, consiste   retirer le moteur thermique et le r servoir du v hicule et   les remplacer par un moteur  lectrique et une batterie.

Une personne morale est  ligible   la prime au r trofit  lectrique pour une voiture. Le moteur thermique doit  tre transform  en moteur  lectrique. La prime au r trofit est fix e   1 500  . Une personne morale n'est pas  ligible en cas de transformation en moteur hybride rechargeable.

Pour les personnes physiques, le revenu fiscal de r f rence par part doit  tre inf rieur ou  gal   26 200   (16 300   en cas de r trofit en hybride rechargeable). Dans ces cas, le montant de la prime au r trofit est fix    80 % du co t de la transformation dans la limite de 5 000  .

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36875>

Les Certificats d'Economie d'Energie

Mis en place par l' tat en 2006, le dispositif des **Certificats d'Economies d'Energies (CEE)** oblige les fournisseurs d' nergie ( lectricit , gaz, fioul, carburants, GPL, etc.)   financer des actions d' conomies d' nergie.

Concr tement, ils doivent inciter les particuliers, entreprises, copropri t s et collectivit s   r aliser des travaux ou investissements **am liorant leur efficacit   nerg tique**.

En fonction des gains d'efficacit  obtenus, les b n ficiaires re oivent des certificats. Ceux-ci sont ensuite valoris s par les fournisseurs d' nergie, qui versent une aide financi re en  change. Si un fournisseur n'atteint pas ses objectifs de certificats, il s'expose   de lourdes p nalit s.

Plusieurs fiches pr cisent les modalit s d'aides financi res en fonction des v hicules choisis :

- **Achat ou location d'un v hicule l ger  lectrique neuf ou op ration de r trofit  lectrique d'un v hicule l ger, par une personne morale**
- **Achat ou location d'un v hicule l ger  lectrique neuf ou op ration de r trofit  lectrique d'un v hicule l ger par des particuliers**
- **Achat ou location d'un v hicule lourd  lectrique neuf de transport de marchandises ou issu d'une op ration de r trofit  lectrique**
- **V hicule de transport de marchandises optimis **
- **Achat ou location d'un quadricycle  lectrique neuf**

L'aide financi re varie de ~150  (quadricycle  lectrique) et ~15 000  (Camion porteur   26 tonnes) par v hicule en fonction de sa typologie.

Les  tapes pour b n ficier de l'aide CEE :

1. V rifier que le v hicule que vous souhaitez acheter ou louer est bien  ligible.
2. S'inscrire sur un site sp cialis  dans la gestion des CEE (par exemple : [nr-pro](#)).
3. D poser une demande.
4. Demander un devis aupr s d'un vendeur ou loueur de v hicules.
5. Finaliser et valider votre dossier CEE.
6. Proc der   l'achat du v hicule.
7. Transmettre les justificatifs d'achat.
8. Recevoir le versement de l'aide financi re.

Les aides financières à l'installation de bornes de recharge

Vous habitez en maison individuelle ou en logement collectif ?

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre résidence principale ou secondaire, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une borne de recharge et son installation dans votre garage ou dans le parking de votre immeuble.

Pour les travaux facturés avant le 31 décembre 2025, le dispositif du crédit d'impôt est maintenu quel que soit votre niveau de revenu. Ce crédit est à la hauteur de 75 % du prix de l'équipement, dans la limite de 500 € par système de charge pilotable.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35578>

Vous habitez en logement collectif ?

Ce crédit d'impôt est cumulable avec l'aide Solution Individuelle du programme Advenir de l'Avere (Association pour le développement de la mobilité électrique) réservée, elle, à des installations en logement collectif. L'installateur et le matériel électrique doivent être labellisés Advenir.

Pour un usage individuel, un particulier disposant d'une place dans un parking ou un propriétaire privé peut obtenir une aide de 50 % du coût avec un plafond de 600 € HT.

La demande de prime se fait sur le site <https://advenir.mobi/borne-individuelle/>.

Si l'immeuble est neuf, les promoteurs sont aujourd'hui soumis à une obligation de pré-câbler, en partie, les parkings afin de prévoir l'installation des futures bornes de recharge.

Vous êtes une entreprise ou une personne publique (hors voirie) ?

Seuls les projets d'installation de borne de recharge ci-dessous peuvent être pris en charge par le programme Advenir :

Point de recharge à destination de flottes de poids lourds

Sont éligibles les 1 000 premiers points de recharge déployés par une entreprise privée ou une personne publique d'infrastructures de recharge à destination de véhicules poids lourds de catégorie N2 ou N3 (au sens du code de la route).

Evolution au 1er janvier 2025 : Ouverture de la prime Points de recharge privés pour flotte de poids lourds aux flottes d'autocars

<https://advenir.mobi/borne-flottes-poids-lourds/>

Point de recharge sur parking privé à destination de flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location courte durée

La prime « Point de recharge sur parking privé à destination de flottes de véhicules d'entreprises de véhicules de location courte durée » vise à accompagner financièrement les 5 000 premiers points de recharge déployés.

Fiche pratique

Développement Durable

Seules les entreprises dont le code APE correspond au code suivant sont éligibles : 77.11A Location et location-bail de voitures et véhicules automobiles légers.

<https://advenir.mobi/borne-flottes-loueurs/>

Professionnel des services de l'automobile

Le programme Advenir propose une prime pour l'installation de bornes qu'elles soient ouvertes à tout public sur parking privé ou seulement à destination des flottes et salariés d'entreprise.

Seules les entreprises dont le code APE est listé sur le site sont éligibles.

45.11Z commerce de voitures et de véhicules automobiles légers,
45.19Z commerce d'autres véhicules automobiles,
45.20A entretien et réparation de véhicules automobiles légers,
45.20B entretien et réparation d'autres véhicules automobiles,
45.32Z commerce de détail d'équipements automobiles,
45.40Z commerce et réparation de motocycles,
52.21.25 services de remorquage de véhicules privés et commerciaux
71.20A contrôle technique automobile,
81.29B autres activités de nettoyage,
85.53Z enseignement de la conduite,
85.59B autres enseignements.

<https://advenir.mobi/professionnel-services-automobiles/>

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne Franche-Comté.

Retrouvez nos coordonnées :

<https://www.artisanat-bfc.fr/article/vos-conseillers-en-transition-ecologique-et-energetique>

Avec la
participation
de



Programme développement durable de la CMAR BFC
Partenaires officiels



BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Groupama